



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal du 25 octobre 2018

28 conseillers étaient présents :

Victor Bonnevie - Georges Bouty - Daisy Brun - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jean-Claude Doche - Christian Duc. - Guy Ducognon - Laurence Dupuy-Verbinnen - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Laurent Hureau - Corine Maironi-Gonthier - Damien Meignan - Stéphane Michel - Christian Milleret - Lionel Pellicier - Dominique Petrau - Marie-Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Guy Romanet - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon (arrivée à 19h15) - Claudine Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin.

4 conseillers étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Evelyne Arnaud (pouvoir à Jean Claude Doche) - Sylviane Duchosal (pouvoir à Roger Chenu) - Anne Le Mouëllic (pouvoir à Pascal Valentin) - Audrey Romao-Jacquier (pouvoir à Laurence Dupuy-Verbinnen)

1 conseiller était excusé :

Nicolas Cougoule.

7 conseillers étaient absents :

Injoud Ayeche - Véronique Barco - Camille Dutilly - Aurély Maillet - André Pellicier - Céline Pellicier - Sylvie Villars.

* * * * *

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Jean Claude Doche est élu.

I - Administration générale, finances et ressources humaines :

Administration générale

1 – Tarifs des frais de secours sur pistes, saison 2018/2019

Laurent Desbrini rappelle au Conseil Municipal l'article L 2321.2 du Code général des collectivités territoriales alinéa 7 concernant le remboursement des frais de secours consécutifs à la pratique d'activités sportives ou de loisirs. Il informe que la Commune d'Aime est concernée pour la station de La Plagne par les domaines skiables de Plagne Aime 2000 et de Plagne Montalbert. Compte tenu des structures existantes dans la station, les secours continueront à être effectués par le service des pistes de la station, avec recouvrement des frais de la Commune moyennant certaines formalités administratives.

Il présente au Conseil Municipal le projet de tarif des frais de secours proposé par la Société d'Aménagement de la Plagne et validé par le comité syndical du SIGP le 2 octobre 2018.

Il rappelle également que le cabinet médical a déménagé dans le nouveau bâtiment situé sous le télébus, à Plagne centre, ce qui va augmenter mécaniquement le nombre de trajet des blessés en ambulance puisqu'il n'y aura plus d'accès direct pistes pour les blessés.

Pascal Valentin revient sur le positionnement de ce centre médical en expliquant que, pour lui, le confort des blessés a été oublié dans cet aménagement...notamment car les blessés doivent prendre une ambulance pour se rendre du front de neige au cabinet médical... Il ajoute qu'il avait suggéré des emplacements où les blessés pouvaient se rendre en traîneau au cabinet médical.

Laurence Dupuy-Verbinnen demande si la question de la tarification des évacuations par les pompiers a été prévue dans la délibération. Corine Maironi-Gonthier et Laurent Desbrini proposent d'étudier cette question au SIGP.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer le remboursement des frais de secours sur le territoire communal conformément à l'article 54 de la loi dite "Démocratie de proximité" du 27 février 2002 : "toutefois, sans préjudice des dispositions applicables aux activités réglementées, les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants droits une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisirs,

- de fixer comme suit les tarifs pour la saison 2018/2019 :

- . Zone Front de neige 53 € (+ 1,9 %)
- . Zone I – rapprochée 219 € (+ 3,79 %)
- . Zone II - éloignée 381 € (+ 1,87 %)
- . Zone III – hors-pistes 740 € (+ 0,27 %)
- . Zone IV – technique non médicalisée 750 € (+ 1,08%)

Recherches, avalanches, ..., selon les tarifs horaires suivants :

- . Coût horaire T.T.C. main d'œuvre pisteuse secouriste 40 € (+ 2,5 %)
- . Coût horaire T.T.C. chenillettes 190 € (+ 1,06 %)
- . Coût horaire T.T.C. motoneige 86 € (+ 2,38 %)

Ces tarifs sont applicables pour les activités de ski alpin et disciplines assimilées ainsi que toute activité sportive et de loisirs. L'encaissement des sommes dues au titre des frais de secours est effectué par le biais de la régie de recettes créée à cet effet par la commune.

Les secours concernés sont ceux réalisés sur l'ensemble du domaine skiable du territoire communal et non pas seulement sur les pistes de ski, y compris sur les itinéraires de ski de fond.

Il s'engage à inscrire au budget les recettes et les dépenses afférentes aux opérations de secours, il décide que les frais de secours engagés par la commune qui ont une incidence sur le budget communal, en raison des accidents dont sont victimes, sur le territoire communal, les personnes s'adonnant à toute activité de sport et de loisirs seront répercutés aux intéressés et donneront lieu à un remboursement auprès du receveur municipal d'une somme égale au montant total des factures adressées à la commune par les services de secours, les entreprises, artisans ou habitants requis qui ont pu participer avec leurs matériels, animaux, engins ou moyens divers aux dites interventions.

Egalement, il approuve les tarifs suivants des transports sanitaires terrestres et des secours hélicoptérés pour la saison 2018/2019 :

- . 195 € pour le transport sanitaire terrestre du bas des pistes de Montalbert jusqu'au centre hospitalier de Bourg saint Maurice (195 € en 2017)
- . 125 € pour le transport sanitaire terrestre du domaine skiable de Plagne altitude jusqu'au centre médical de Plagne Centre (195 € en 2017)
- . 195 € pour le transport sanitaire terrestre du domaine skiable de Plagne altitude jusqu'au centre hospitalier de Bourg saint Maurice (195 € en 2017)
- . 250 € pour le transport sanitaire terrestre du bas des pistes, du domaine skiable de Plagne altitude, de Plagne Montalbert, jusqu'au centre hospitalier d'Albertville (250 € en 2017)
- . 56,80 € la minute pour les secours hélicoptérés (55,77 € en 2017).

2 – Dérogation exceptionnelle à la règle du repos dominical des commerces de détail alimentaires les dimanches 23 et 30 décembre 2018

Madame le Maire expose que la commune d'Aime-la-Plagne a été saisie de la demande de la société Aime Distribution, pour le supermarché Leclerc, sollicitant l'ouverture exceptionnelle de son établissement les dimanches 23 et 30 décembre 2018, toute la journée, de 8H30 à 19H00, considérant l'affluence de clientèle (résidents et vacanciers) pour les fêtes de fin d'année.

Elle précise que, bien que la commune d'Aime figure dans l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2010 qui fixe la liste des commune touristiques ou thermales et des zones touristiques d'affluence exceptionnelles ou d'animation culturelle permanente (art L. 3132-25 du code du travail) et qu'à ce titre les commerces de détail bénéficient de la dérogation pour l'ouverture le dimanche, il s'avère que les commerces de détail alimentaires ne sont pas concernés par cette disposition car bénéficient eux du droit d'ouvrir le dimanche jusqu'à 13H (art L. 3132-25-5 du code du travail).

Par conséquent, afin de répondre favorablement à la demande justifiée de la société Aime Distribution et plus largement à l'ensemble des commerces de détail alimentaires susceptibles d'ouvrir ces 2 dimanches, il est proposé au conseil municipal de profiter d'une autre disposition de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, article L. 3132-26 du code du travail, qui prévoit : *« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. »*

Aussi, Madame le Maire propose-t-elle au conseil municipal de donner un avis favorable à la dérogation exceptionnelle à la règle du repos dominical pour les journées des dimanches 23 et 30 décembre 2018, et ce, pour l'ensemble des commerces de détail alimentaires de la commune.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de donner un avis favorable à la dérogation exceptionnelle à la règle du repos dominical pour les journées des dimanches 23 et 30 décembre 2018, et ce, à l'ensemble des commerces de détail alimentaires de la commune.

Finances

3 – Adaptation des garanties d'emprunts OPAC

Christian Duc explique à l'Assemblée que la loi de finances 2018 fixe un nouveau calcul de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) instaurant notamment une Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) dont le coût est supporté par les bailleurs sociaux.

En contrepartie de cette mesure et afin d'accompagner le secteur du logement social, la Caisse des Dépôts et Consignations propose aux organismes HLM d'allonger de 10 ans la durée des prêts consentis. Cet allongement permettrait l'allègement conséquent de la charge de l'annuité que supportent les organismes HLM au titre de ces prêts. Ils pourraient ainsi connaître, à court terme, une moindre dégradation de la situation de leur trésorerie et autofinancement.

Il précise ensuite que la CDC exige, pour la mise en œuvre de cet allongement, une garantie sur ces nouvelles caractéristiques d'amortissement de prêts. Cette obligation contraint l'OPAC de la Savoie à solliciter chaque collectivité garante initialement en vue de l'obtention d'une garantie complémentaire impactant la garantie d'origine accordée conjointement avec le Conseil Départemental.

Dans ce cadre, l'OPAC, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts, initialement garantis par la Commune d'Aime-la-Plagne, ci-après le Garant. En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement des dites lignes de prêts réaménagées.

Christian Duc ajoute enfin que ces réaménagements concernent 5 prêts pour un encours de 2 760 824 €, sur un total de 11 prêts garantis par la commune dont l'encours s'élève à 3 806 215 €.

Pascal Valentin se dit gêné par le fait que les collectivités garantissent les emprunts de l'OPAC sur des durées aussi longues, bien que cela n'affecte pas les capacités d'emprunts de la commune.

Lucien Spigarelli rappelle que l'OPAC est un bailleur social dont nous avons besoin sur notre territoire. Parallèlement, il souligne que dans le cadre d'opérations immobilières d'accession sociale intermédiaire à la propriété (Clos St Martin, Résidence des Alpes...), la commune avait accompagné financièrement les projets pour la réalisation de ces logements de manière conséquente.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les nouvelles garanties d'emprunt de l'OPAC, consécutives à la modification du calcul de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) et à la Réduction du Loyer de Solidarité, dont le coût est supporté par les bailleurs sociaux ; la principale modification consistant à allonger de 10 ans la durée des garanties sur les prêts.

4 – Décision modificative au budget principal

Arrivée de Solène Terrillon.

Christian Duc indique que la décision modificative n° 1 prévoit :

En fonctionnement : des crédits supplémentaires en dépenses pour financer le prélèvement FPIC 2018, équilibrés par une partie des menus produits forestiers perçus.

En investissement : des recettes supplémentaires (remboursement par le SDES de la TVA sur travaux de réseaux secs) ainsi que les opérations d'ordre qui s'y rattachent (Travaux réseaux La Thuile, Granier). Les crédits inscrits au chapitre 20 viennent équilibrer la section d'investissement.

Corine Maironi-Gonthier rappelle que le FPIC, dont le montant avait bien été prévu au budget primitif 2018, a fait un bon de + 5,4 % passant en 2017 de 315 234 € à 332 310 € en 2018.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la Décision Modificative au budget principal et qui prévoit :

- en section de fonctionnement : équilibre à 1 320,00 euros en dépenses et en recettes,

Il s'agit de crédits supplémentaires en dépenses pour financer le prélèvement FPIC 2018, équilibrés par une partie des menus produits forestiers perçus.

- en section d'investissement : équilibre à 22 349,00 euros en dépenses et en recettes.

Il s'agit de recettes supplémentaires (remboursement par le SDES de la TVA sur travaux de réseaux secs) ainsi que les opérations d'ordre qui s'y rattachent (Travaux réseaux La Thuile, Granier). Les crédits inscrits au chapitre 20 viennent équilibrer la section d'investissement.

5 – Décision modificative au budget annexe de l'eau

Christian Duc indique que la décision modificative au budget annexe de l'eau prévoit des virements de crédits à l'intérieur des chapitres afin de compléter les crédits nécessaires au reversement des redevances à l'Agence de l'eau.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la Décision Modificative au budget annexe de l'eau et qui prévoit, en section de fonctionnement : virement de crédits à l'intérieur des chapitres 012, 014 et 67.

6 – Budget annexe de l'eau, prêt 2018

Christian Duc rappelle que le budget de l'eau prévoyait cette année un prêt considérant les travaux d'ampleur à réaliser pour améliorer la qualité de l'eau du village de Montgirod. A cet effet, quatre établissements bancaires ont été consultés pour assurer le financement de l'opération : La Banque des Territoires, la Banque Postale, La Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole. Après étude des offres, la proposition retenue est celle de la Banque Postale.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir la proposition de la Banque Postale concernant le prêt à consentir pour la réalisation de l'adduction d'eau de Montgirod, pour un montant de 600 000 €, sur 30 ans, au taux fixe de 1,98 %, soit des annuités de 26 572,68 €.

7 – Budget annexe du lotissement de l'Adray, prêt 2018

Christian Duc informe que quatre établissements bancaires ont été consultés afin de trouver une solution de portage à un coût maîtrisé pour une durée minimum de 3 ans : La Banque Postale, La Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole. Après étude des offres, la proposition retenue est celle de la Banque Postale. Il ajoute que les travaux de voiries, réseaux, ont bien avancé cette année.

Corine Maironi-Gonthier indique que les futurs acquéreurs se font actuellement connaître en mairie.

Pascal Valentin souligne les taux très bas des prêts consentis...

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir la proposition de la Banque Postale concernant le prêt à consentir pour le portage du lotissement de l'Adray à Longefoy, pour un montant de 1 000 000 €, sur 3 ans, au taux fixe de 0,38 %, et avec remboursement du capital in fine ou tout ou partie par anticipation, sans pénalités.

Ressources Humaines

8 – Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (50 %)

Lucien Spigarelli explique qu'à l'occasion d'un mouvement interne au sein des services accueil population et secrétariat général, un poste à temps plein du service accueil a été recomposé grâce au redéploiement de certaines de ses missions et ramené à une quotité horaire de 17h30 hebdomadaires (50 %).

Par conséquent, il conviendra de proposer la suppression du poste à temps plein au prochain Comité Technique et dans l'immédiat de créer un poste permanent à temps non complet au sein du service accueil afin de permettre le recrutement du remplaçant pour le 1er décembre 2018.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de la création d'un emploi permanent d'Agent d'Accueil à temps non complet, à raison de 17,5/35ème.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjointes administratifs, aux grades d'Adjoint administratif ou d'Adjoint administratif principal de 2ème classe, relevant de la catégorie C. La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emplois concerné. Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. La modification du tableau des emplois prend effet au 1er décembre 2018.

II – Urbanisme, affaires foncières :

9 – Acquisition de terrains secteur Le Chaillet, à Montalbert, aux consorts Nicolino, aux consorts Marin et Gautier

Lucien Spigarelli n'a pas participé à la présente délibération.

Michel Genettaz rappelle le projet du promoteur Terresens visant à construire une résidence de tourisme secteur Le Chaillet et la nécessité d'acquérir les parcelles privées pour cette opération. Il présente au Conseil municipal les promesses de vente correspondantes.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir de M. Nicolino Raymond Louis époux Cressend Lucette Françoise, la parcelle cadastrée section G n° 1102 au prix de 8,00 € le m², soit 3 320,00 € + indemnité bois de 830,00 €, soit au prix total de 4 150,00 €, et autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition, notamment l'acte administratif.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir des consorts Regazzoni Lucile et des consorts Marin Caroline, Christian, Charline, Eric, Emmanuel, Anita et Jacky la parcelle cadastrée section G n° 1122 au prix de 8,00 € le m², soit 3 680,00 € + indemnité bois de 920,00 €, soit au prix total de 4 600,00 €, et autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition, notamment l'acte notarié.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir de Mme Gautier Michelle Monique épouse François Maurice et de M. François Christian André, la parcelle cadastrée section G n° 1118 au prix de 8,00 € le m², soit 2 456,00 € + indemnité bois de 614,00 €, soit au prix total de 3 070,00 €, et autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition, notamment l'acte notarié.

10 – Promesse de vente de l'ancienne école de Centron

Laurent Hureau rappelle au Conseil municipal que l'ancienne école de Centron n'est plus utilisée, un nouveau groupe scolaire accueillant les élèves depuis 5 ans. Cette ancienne école a fait l'objet d'une désaffectation par délibération du 24 novembre 2016.

Il expose au Conseil municipal qu'il a été décidé de mettre en vente cet ancien bâtiment et qu'un acquéreur a fait une offre au prix de 170 000 €. Il propose de céder ce bâtiment et le tènement cadastrés section G n° 457, 462, 463, 464 au prix total de 170 000 €.

L'acquéreur souhaite créer 3 appartements de plus de 100 m², pour les proposer à la vente. Laurent Hureau note que cela va dynamiser Centron en terme de logement.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la vente à M. et Mme Bornet ainsi qu'à M. Cédric Burdet du bâtiment et du tènement cadastrés section G n° 457, 462, 463, 464 d'une superficie totale de 1 089 m², au prix total de 170 000 €, et autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces découlant de la présente, notamment le compromis de vente puis l'acte notarié.

11 – Promesse de vente à conclure avec Mme Guigue, secteur la Ruaz à Aime

Michel Genettaz rappelle au Conseil municipal le manque de places de stationnement du secteur la Ruaz à Aime et évoque le projet de création d'un nouveau parking de 8 places, en bordure de la route départementale de la Côte d'Aime. Par conséquent, il convient d'acquérir une parcelle privée pour réaliser cette opération.

Laëtizia Rigonnet note que faire demi-tour dans ce secteur est très compliqué, notamment vers le parking qui se situe vers le moulin, et demande si des places pourraient être matérialisées au sol pour faciliter le retournement. Elle souligne également que le ruisseau à proximité déborde de manière très fréquente sur ce parking, il faudrait également étudier ce problème. Corine Maironi-Gonthier indique que ces questions vont être étudiées avec les services techniques de la ville.

Corine Maironi-Gonthier tient à remercier Mme Guigue et sa famille pour la vente de son terrain.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'acquérir de Mme Sylvie Guigue la parcelle cadastrée section B n° 1640p d'une superficie d'environ 128 m² au prix de 60,00 € le mètre carré, de préciser que la Commune prendra en charge tous les frais afférents à la réalisation de cette acquisition, et d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération notamment la promesse de vente puis l'acte notarié.

12 – DUP pour création d'un parking au Villaret, à Montgirod Centron

Laurent Hureau expose au conseil municipal le projet de réalisation d'un parking dans le village du Villaret à Montgirod, dossier déjà initié préalablement à la création de la commune nouvelle le 1er janvier 2016.

Il précise que le hameau du Villaret a fait l'objet, depuis plusieurs années, de rénovation des bâtiments existants ce qui a eu pour conséquence l'accroissement de la population du hameau. La configuration parcellaire et du bâti rend difficile la création de stationnements suffisants. En effet, les habitants sont actuellement garés le long de la RD n° 85b, ce qui a pour but de limiter la largeur de voirie, dans un secteur sans visibilité, pose un problème de sécurité et rend l'entretien et le déneigement de cette voie très difficile.

Il s'avère donc indispensable de créer des parkings publics au centre du village. Un emplacement réservé a été créé dans le POS maintenant caduc, puis repris dans le PLU arrêté le 28 juin dernier, pour cette opération.

L'emprise du projet nécessite l'acquisition de parcelles appartenant à des propriétaires privés. 2 terrains seulement appartiennent à la Commune. Des négociations amiables ont été menées par l'EPFL de la Savoie pour le compte de la collectivité, mais n'ont pas permis d'aboutir favorablement. L'avis du service France Domaines a communiqué la valeur des terrains à acquérir.

Le projet consiste à réaliser, sur un terrain plat, une trentaine de places de stationnements et à installer un réseau d'éclairage public.

Laurent Hureau propose, en vue d'assurer la maîtrise foncière complète des terrains, de solliciter de Monsieur le Sous-Préfet, par délégation de M. le Préfet, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique conjointement à une enquête parcellaire, à l'encontre des propriétaires des parcelles nécessaires à la création du parking du Villaret. Il soumet à l'approbation du Conseil municipal le dossier d'enquête à adresser à Monsieur le Sous-Préfet qui comprend les pièces réglementaires.

Jean-Claude Doche rappelle que l'hiver se pose le problème du déneigement car on ne peut souvent pas passer à cet endroit... beaucoup de riverains s'en plaignent : c'est donc un projet indispensable pour le village.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- . d'approuver la réalisation du projet de parking du Villaret,
- . de poursuivre l'acquisition des parcelles concernées par le périmètre du projet appartenant à des propriétaires privés soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation,
- . de demander à Monsieur le Sous-Préfet, par délégation de M. le Préfet d'engager une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointement à une enquête parcellaire à l'encontre des propriétaires concernés,
- . d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et à la poursuite de la procédure d'expropriation, notamment toutes les notifications, les offres et les mémoires de la Commune, ainsi que la saisine du Juge et à représenter la Commune dans la procédure d'expropriation, notamment dans la phase judiciaire : transport sur les lieux et audience...

III – Travaux, affaires forestières :

13 – Demande de subvention « espace valléen Tarentaise »

Corine Maironi-Gonthier expose au Conseil municipal qu'un dossier de demande de subventions a été déposé auprès de l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise (APTV) dans le cadre du contrat « Espace Valléen Tarentaise Vanoise » sur la fiche-action n°4 « Valoriser les patrimoines identitaires culturels ».

Les objectifs de cette fiche action sont la valorisation des atouts patrimoniaux culturels et naturels de la Tarentaise, et l'augmentation de la notoriété en adaptant les sites emblématiques pour un accueil privilégié en été.

Madame le Maire précise que le dossier présenté par la commune d'Aime-la-Plagne vise à poursuivre l'aménagement de certains sites, notamment la Tour Montmayer, et à créer du lien entre ces différents sites patrimoniaux : l'objectif est d'organiser une visite d'ensemble globale qui permette de se promener à travers les siècles dans l'histoire d'Aime, tout en présentant chacun des sites (leur histoire / présentation dans leur contexte historique...).

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Améliorer la valorisation de ce patrimoine en offrant à la fois de nouveaux lieux de visites et d'expositions, mais également une nouvelle façon de faire visiter ces sites patrimoniaux, pour développer une « expérience client » autour de ces visites

- Augmenter l'attractivité de ces sites patrimoniaux forts en Tarentaise, afin de drainer une clientèle nouvelle, notamment jeunes et familles, ainsi que sur le tourisme d'affaires
- Mettre en œuvre un projet structurant et innovant pour la collectivité et pour la vallée, en offrant des nouveaux espaces polyvalents, qui servent à la fois à valoriser le patrimoine existant, mais aussi des espaces d'exposition « temporaires » sur différentes thématiques (« culture » / « architecture » / « design » ...)

Le projet prévoit :

- La création d'un lien « matériel » entre les sites patrimoniaux d'Aime (Musée archéologique « Des pierres et des Hommes » / Basilique St Martin / Tour Montmayer / Eglise St Sigismond) via un cheminement matérialisé qui pourra être complété par quelques panneaux d'information touristique donnant des informations sur l'histoire de la ville et sur son patrimoine.
- Des interventions au niveau du musée archéologique, de la Basilique et de l'église (Explications sur le parcours global, informations sur l'histoire de la ville à cette époque, travaux sur la sonorisation, l'éclairage et la muséographie)
- Des travaux au niveau de la Tour Montmayer sur une grande partie du corps de logis, mais aussi sur la muséographie et la scénographie globale du site (réalité augmentée, application, audiophones / éclairage interne / sonorisation du lieu...) afin de permettre l'accueil d'expositions temporaires et d'évènements

Elle indique que le montant total des travaux est estimé à 568 545 € HT avec un montant de dépenses éligibles de 191 300 € HT. A terme, elle aimerait pouvoir se rapprocher des 80 % de subventions sur ce dossier.

Le plan prévisionnel de financement inscrit dans le cadre du contrat « Espace valléen » est le suivant :

Dépenses	Total éligible	FEDER – POIA	Région Auvergne-Rhône Alpes	Autofinancement sur la partie éligible
Une visite d'Aime-la-Plagne à travers les siècles	191 300 € (Travaux Tour Montmayer)	95 650 € (50 %)	42 908,59 € (22,43 %)	52 741,41€ (27.57 %)

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la demande de subvention « Espace valléen » auprès des financeurs concernés, soit le FEDER - POIA (Fonds Européen de Développement Régional – Programme Interrégional du Massif des Alpes) et la région Auvergne Rhône-Alpes, pour :

. approuver l'opération :

- améliorer la valorisation de ce patrimoine en offrant à la fois de nouveaux lieux de visites et d'expositions, mais également une nouvelle façon de faire visiter ces sites patrimoniaux, pour développer une « expérience client » autour de ces visites,
- augmenter l'attractivité de ces sites patrimoniaux forts en Tarentaise, afin de drainer une clientèle nouvelle, notamment jeunes et familles, ainsi que sur le tourisme d'affaires,
- mettre en œuvre un projet structurant et innovant pour la collectivité et pour la vallée, en offrant des nouveaux espaces polyvalents, qui servent à la fois à valoriser le patrimoine existant, mais aussi des espaces d'exposition « temporaires » sur différentes thématiques (« culture » / « architecture » / « design » ...)

. approuver le plan de financement,

. déposer les demandes de subventions correspondantes, avec des aides FEDER d'un montant maximum de 95 650 € HT et des co-financements d'un montant de 42 908,59 € HT,

- . démarrer cette opération avant l'obtention des arrêtés attributifs de subventions,
- . terminer et payer le projet dans la limite des délais imposés par le FEDER-POIA.

IV – Informations au Conseil municipal :

14 – Compte-rendu des décisions et contrats pris par délégation de l'assemblée délibérante

..Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Pour des travaux

Marché d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT

. Démontage de la glissière existante et repose d'une glissière à l'entrée de Charves – VRD Services, 73160 – 10 718,50 €

Pour des fournitures

Marchés d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT

. Achat de mâts kakémonos simple et double pour les commerces de l'Avenue de Tarentaise – Comatelec Schröder, 38420 – 21 731€

Pour des services

Marchés d'un montant égal ou supérieur à 90 000,00 € HT et inférieur à 5 225 000,00 € HT

. Achat de titres restaurant papier – Natixis Intertitres, 75013 – Marché à bons de commande sur 2 ans.

15 – Informations diverses concernant les Versants d'Aime, le SIGP, la Plagne Tourisme...

. Lucien Spigarelli informe les élus que trois jeunes Erythréennes, réfugiées politiques, sont actuellement accueillies à Aime. Prises en charge par les services de l'Etat et la Fédération des Oeuvres Laïques 73 (FOL), elles sont hébergées à la cure. Ces personnes, auparavant accueillies dans un centre provisoire d'hébergement, font parties du dispositif, mis en place par l'Etat, d'accueil des réfugiés politiques. Sur le secteur de la Tarentaise, 7 communes ont été désignées par le Préfet pour accueillir des réfugiés, dont Aime. Des familles sont actuellement placées à Bourg St Maurice, à Moûtiers...

Il ajoute que ces réfugiées sont inscrites dans un processus d'intégration de 9 à 12 mois (apprentissage de la langue, de la culture...), encadré par la Fédération des Oeuvres Laïques 73. Un dossier de demande de nationalité sera ensuite déposé pour ces jeunes femmes.

Il note que l'Opac de la Savoie, également partenaire de cet accueil, avait suggéré des logements disponibles sur la commune, mais il précise qu'il a été préféré à cette solution un encadrement par l'équipe paroissiale d'Aime, dans leurs locaux. Il remercie d'ailleurs chaleureusement toute l'équipe paroissiale pour son implication.

. Laurent Desbrini informe l'assemblée du départ de Stephan Koumanov, pour raisons personnelles, de son poste de directeur des stations d'altitude de La Plagne, et ajoute qu'un recrutement est en cours.

La séance du Conseil municipal est levée.